

## Interrogatoires de rebelles rwandais par des Français, selon un avocat belge

AFP, 11 octobre 1991

**BRUXELLES - Des officiers de l'armée française ont procédé à des interrogatoires de rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) incarcérés à la prison centrale de Kigali, a affirmé vendredi M<sup>e</sup> Eric Gillet, avocat au bureau de Bruxelles.**

Ancien président d'Amnesty International-Belgique, il s'est rendu au Rwanda du 12 au 20 août à la demande de détenus et d'ex-détenus rwandais et avec l'appui du Comité pour le respect des droits de l'homme et de la démocratie au Rwanda, organisme indépendant créé en 1990 à Bruxelles.

L'avocat belge s'est entretenu avec le prisonnier Jean-Bosco Nyirigira, un "major" du FPR, qui affirme avoir été interrogé en août dernier, trois jours de suite, par des officiers français à la prison de Kigali.

M<sup>e</sup> Gillet a précisé, lors d'une conférence de presse, qu'il avait recueilli d'autres témoignages faisant

état d'interrogatoires de 17 ou 18 membres du FPR par des officiers français. Les questions portaient sur la logistique, la stratégie, le financement et les contacts extérieurs du FPR. "*Ils se seraient déroulés de façon correcte*", a-t-il dit.

L'avocat s'est aussi entretenu avec Vincent Rwabukwisi, journaliste qui a été condamné en octobre 1990. Sa condamnation a été cassée en décembre par la Cour de cassation qui a renvoyé l'affaire devant la Cour de sûreté de l'Etat. En liberté provisoire, le journaliste n'a ni connaissance de l'instruction de son dossier ni des perspectives d'ouverture du procès.

Selon les témoignages recueillis par M<sup>e</sup> Gillet, les droits de la défense n'ont pas été respectés dans les procès ouverts au Rwanda cette année. Les forces du FPR avaient attaqué le nord du Rwanda en octobre 1990 à partir de l'Ouganda.

jh/chm.